



## PAGE 3: B. VOTRE PROFIL

**Q1: Respondent details**

Nom	Aïchétoù Touré ALI
Organisation	Ministère du Commerce, de l'Industrie, de la Promotion du Secteur Privé et du tourisme
Adresse électronique	TOGO
Téléphone	0022890289778

**Q2: Pays ou territoire douanier**

TOGO

**Q3: Organisation**

Secteur public

## PAGE 4: C. VOTRE CAS D'EXPÉRIENCE

**Q4: Titre du cas d'expérience**

Le rapport non officiel sur la facilitation des échanges

**Q5: Objet du cas d'expérience**

Mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges et/ou mesures de facilitation des échanges d'une manière plus générale (par exemple facilitation des échanges et du transport).

**Q6: Description succincte du cas d'expérience**

Ce rapport non-officiel offre une vue d'ensemble des processus de ratification nationale, du contexte de politique nationale et des projets et programmes de facilitation des échanges en cours concernant le Togo.

**Q7: Partenaire de financement**

Organisation multilatérale

**Q8: Type de projet/de programme**

Un seul pays

**Q9: Votre cas d'expérience sous forme de texte**

RAPPORT NON-OFFICIEL SUR FACILITATION DES ÉCHANGES  
TOGO  
I. VUE D'ENSEMBLE

Ce rapport non-officiel offre une vue d'ensemble des processus de ratification nationale, du contexte de politique nationale et des projets et programmes de facilitation des échanges en cours concernant le Togo.

II. ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES: PROCESSUS DE RATIFICATION ET DE NOTIFICATION

Conformément à la constitution togolaise plus précisément dans son article 137, les négociations et la ratification des traités et accords internationaux entrent dans les prérogatives du Président de la République qui confère souvent ce pouvoir aux Ministères techniques. Dans le cas de l'Accord sur la facilitation des échanges, c'est le ministère du commerce et celui des affaires étrangères et de la coopération qui ont préparé et soumis à l'approbation du conseil des ministres, le texte intégral ainsi que l'exposé des motifs.

Après avoir statué, le gouvernement a élaboré instrument de ratification qu'il a soumis à la sanction de l'Assemblée Nationale par l'intermédiaire de son Secrétariat Général. Après l'autorisation de l'Assemblée Nationale et la signature du Président de la République, l'instrument a été déposé à l'OMC le 01 Octobre 2016.

### III. CONTEXTE POLITIQUE

#### A. Contexte national

Le Togo situant sur la côte de l'Afrique de l'ouest, profite de son port et de ses corridors pour développer des activités importantes d'import-export, de transport et de transit et desservir les pays voisins de l'hinterland. S'agissant des coûts de services, ceux-ci sont élevés à cause des divers facteurs et pratiques notamment la multiplicité des services et taxes au niveau de port, sur la route et pendant le transit à l'import comme à l'export. C'est ainsi que la mise en place d'une stratégie de facilitation des échanges dans le but de rendre le système de transport et de transit plus efficace semble être une priorité.

L'Étude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) réalisée en 2010 accorde une place importante à la facilitation des échanges. Elle prévoit un certain nombre de mesures à prendre pour réduire d'une part de près de moitié les coûts de transit et d'autre part améliorer la productivité des transports grâce aux gains de temps qui permettraient d'augmenter le taux de rotation d'au moins 50%, et donc feraient baisser encore plus leurs coûts. Il s'agit, entre autres de:

- éliminer les postes de contrôle illicite, et réduire les postes licites au minimum avec un au départ (au port), un à la frontière au BCNJ, et un à l'arrivée, grâce à l'application du TRIE unique,
- accélérer la mise aux normes de sécurisation des camions, pour utiliser le TRIE unique et son suivi par GPS avec des balises pour contrôler à distance son parcours et l'intégrité du chargement,
- éliminer toutes les causes de perte de temps dues à la manutention au port, au point de rupture de charge et à la livraison,
- réduire les temps d'attente aux chargements et déchargements dus aux retards de préparation de la documentation, aux contrôles des manifestes et déclaration aux douanes,
- éliminer les temps d'attente au dédouanement en facilitant le paiement des droits (crédit d'enlèvement) et permettre à la marchandise de sortir tous les jours, soirs et week-end.

La Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE 2013-2017) du Togo offre une feuille de route au Gouvernement, aux partenaires au développement, au secteur privé, à la société civile et aux organisations syndicales et indique les orientations stratégiques du Togo, les besoins requis pour atteindre les objectifs stratégiques, leur modalité de réalisation, les coûts liés à leur réalisation et les moyens de financement ainsi que les instruments de suivi-évaluation de la stratégie.

La SCAPE accorde une place importante au volet facilitation des échanges dans ses axes stratégiques en l'occurrence l'axe 2 : Renforcement des infrastructures économiques où le concept de corridor de développement se concrétisera à travers la mise en place d'infrastructures modernes de transport multimodal efficient, comprenant: (i) les infrastructures de transport maritime (Port autonome de Lomé); (ii) les infrastructures routières ; (iii) le réseau ferroviaire ; (iv) ainsi que les aéroports pour le transport aérien. Dans cette perspective, le Togo entend se doter d'un plan stratégique de développement des transports à l'horizon 2030 comme outil important de planification.

Au niveau des douanes, des innovations importantes ont été introduites telle que SYDONIA++ qui permet aux commissionnaires en douane de faire les déclarations par internet, les douanes ont beaucoup à faire pour réduire les retards et frais qu'elles occasionnent.

Une procédure simplifiée est établie par les services des douanes ainsi que les autres services aux postes frontières en vue d'accélérer les mouvements des marchandises périssables.

#### B. Contexte régional

Le Togo est membre de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et également membre de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

La Conférence des chefs d'Etats et de gouvernements de la CEDEAO tenue en janvier 2003 à Dakar, a pris la décision d'établir un Programme Régional de Transport Routier et de Facilitation pour aider le commerce intracommunautaire et les mouvements aux frontières. Ce programme prévoit de:

- établir des postes de frontière communs à deux Etats (postes juxtaposés)
- mettre en place des observatoires pour identifier les pratiques anormales,
- faire campagne d'information pour que tous appliquent la Convention TRIE (Transit Routier Inter Etat).

Dans ce cadre, le Togo entend promouvoir activement l'intégration économique et le commerce extérieur, en participant à la mise en place des infrastructures transnationales par la réalisation effective du concept stratégique de corridor de

a la mise en place des infrastructures transnationales par la réalisation effective du concept stratégique de corridor de développement.

Il s'agira de bâtir un corridor Nord-Sud et de faire des régions traversées par ce corridor des zones économiques dynamiques, prospères et attractives, tout en comblant les écarts de richesse par rapport à d'autres régions du pays. La modernisation du Port Autonome de Lomé (PAL), en particulier le quai minéralier et la construction d'une ligne moderne de chemin de fer Lomé-Cinkassé en vue de l'acheminement au PAL des minerais de fer et le transport des marchandises destinées aux pays de l'hinterland constitueraient les actions d'ancrage du corridor de développement du Togo.

#### IV. VUE D'ENSEMBLE DU SOUTIEN EN COURS À LA FACILITATION DES ÉCHANGES

##### A. National

Le Togo a fait sa première évaluation des besoins et des priorités en matière de facilitation des échanges dans le cadre de l'OMC en juillet 2009. La deuxième a eu lieu en septembre 2013. En décembre 2014, le Togo a procédé à l'actualisation de ses besoins et priorités en matière de facilitation des échanges. Le Ministère du commerce est en train de préparer une communication en conseil des ministres en vue d'informer les décideurs politiques des engagements de catégorie A de même que la suite du processus dans le cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges notamment la notification et la ratification. Le Togo a déposé son instrument d'acceptation du protocole auprès de l'OMC le 1er octobre 2015. L'arrêté portant sur le comité national de facilitation des échanges sera signé prochainement.

Depuis 2010, la Banque Mondiale finance le Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTAL) d'un montant de 6 millions USD.

Ce projet s'intègre dans le programme régional de facilitation du transport et du transit routiers de la CEDEAO et de l'UEMOA. Il vise à réduire les obstacles au commerce et au transport dans les ports et sur les routes le long du corridor Abidjan-Lagos en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Togo, au Bénin et au Nigéria.

En Octobre 2013, le consortium Bureau Veritas BIVAC BV / Soget a signé un accord avec la République du Togo pour la mise en place et l'opération d'un Guichet Unique du Commerce Extérieur au Togo.

Ce guichet unique est opéré par SEGUCE TOGO (Société d'Exploitation du Guichet Unique pour le Commerce Extérieur du Togo), une société Togolaise dont les principaux actionnaires sont Bureau Veritas BIVAC BV et Soget, un des leaders de solutions de Guichets Uniques.

Le guichet unique est une plateforme électronique dédiée à tous les opérateurs et utilisateurs de la communauté du commerce extérieur (import, export, transit et transbordement) au Togo. Il sert de point d'entrée unique pour toutes les procédures et formalités de dédouanement et d'enlèvement des marchandises à tous les points d'entrée et de sortie du territoire (Port de Lomé, passages frontaliers et aéroport).

Il interagit avec les systèmes informatiques des organisations privées et publiques tels que SYDONIA. Il intègre également le service de document unique de facturation, permettant le paiement dans les banques sélectionnées de toutes les formalités du commerce extérieur.

Dans le but d'accélérer le processus de facilitation du transport routier, les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ont élaboré le Programme Régional de Facilitation du Transport et du Transit Routiers de l'Afrique de l'Ouest en harmonisant leurs programmes de facilitation du transit. Les composantes de ce programme, se déclinent, entre autres, ainsi qu'il suit:

1. Simplification et harmonisation des règles, procédures et documents relatifs au transport routier;
2. Mise en place de postes de contrôle frontaliers juxtaposés le long des corridors inter- Etats;
3. Mise à jour du système d'information sur le transit routier;

Vu l'importance de cette question, l'UE a alloué à la Commission de la CEDEAO 63,8 Millions d'Euros prélevés sur les fonds du Programme Indicatif Régional (PIR) du 9ème FED pour financer les activités à titre d'assistance technique d'une "Equipe de Facilitation du Transport" ainsi que les programmes visant à réduire les entraves rencontrées dans le cadre de la circulation des personnes, des biens et des véhicules et enfin pour accélérer le processus d'intégration et réduire la pauvreté en Afrique de l'Ouest.

Le tableau 1 donne un aperçu des programmes nationaux en cours axés sur la facilitation des échanges.

##### B. Régional

Dans le cadre du programme de facilitation du transit routier inter-Etats, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a décidé, depuis 2005, la réalisation d'un programme de construction de Postes de contrôle juxtaposés (PCJ) au niveau de certains corridors de l'espace communautaire. Le programme tient sur huit postes. Il s'agit des postes aux frontières Bénin - Burkina, Bénin - Togo (Hillacondji), Burkina - Mali (Hérémankono), Burkina -

Niger, Côte d'Ivoire - Mali, Mali - Niger (Labizanga), Sénégal - Guinée Bissau (Mpack) et Sénégal -Mali (Diboli). Les postes de contrôle Cinkassé à la frontière Burkina-Togo, est déjà inauguré, celui de Hilacondji, frontière Bénin-Togo est en cours. Ce programme est financé par le FAD (Fonds Africain de Développement).

Le tableau 2 donne un aperçu des programmes régionaux en cours liées à la facilitation des échanges:

**TABLEAU 1 : Projets de FACILITATION des échanges nationaux en cours et PROGRAMMES**

**1. DONATEURS :**

- Banque Mondiale

**2. PROGRAMME :**

- Programme régional de facilitation du transport et du transit routiers de la CEDEAO et de l'UEMOA

- Programme d'Action Communautaire des Infrastructures de Transport Routiers (PACITR)

**3. PÉRIODE :**

- 2010-2016

**4. VOLET DE FACILITATION DU COMMERCE**

- Facilitation du commerce, Amélioration de l'infrastructure routière du corridor

**5. PROJETS EN COURS**

- La Banque Mondiale finance le Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTAL) d'un montant de 6 millions USD.

- Mise en place du Guichet unique du Port autonome de Lomé

- Projet multimodal Togo/Burkina-Faso : Réhabilitation de routes et facilitation du transport sur le Corridor CU9 Lomé-Cinkassé-Ouagadougou

Dédoublage de la voie Lomé-Tsévié

**TABLEAU 2 : SOUTIEN RÉGIONAL DE FACILITATION DES ÉCHANGES EN COURS**

**1. DONATEURS :**

Le FAD (Fonds Africain de Développement)

**2. PROGRAMME :**

- programme de construction de Postes de contrôle juxtaposés (PCJ)

- programme régional de facilitation du transport et du transit routiers de la CEDEAO et de l'UEMOA

**3. PÉRIODE :**

- 2010-2016

**4. VOLET DE FACILITATION DU COMMERCE**

- Facilitation du commerce, Amélioration de l'infrastructure routière du corridor,

**5. PROJETS EN COURS**

- Construction de poste de contrôle juxtaposé de Hilacondji, frontière Bénin-Togo

- La Banque Mondiale finance le Projet de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Lagos (PFCTAL) d'un montant de 6 millions USD.

---

**Q10: Enseignements tirés**

conformément aux recommandations de Bali concernant sur l'accord sur la facilitation des échanges, le Togo après avoir ratifié l'AFE compte procéder à l'exercice de catégorisation des mesures de l'accord. Cet exercice requiert l'appui financier et technique des partenaires.

---